

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **mardi 10 septembre 2019** à 20 heures à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande de dérogation vise à permettre les travaux, les constructions et les ouvrages à l'intérieur de la rive de 10 mètres pour les lots suivants alors que le règlement de zonage ne les permet pas.

Identification des sites concernés:

#	Lot	Numéro civique	Rue
1	3 573 141	16	Gauthier
2	3 573 142	20	Gauthier
3	3 573 116	-	Gauthier
4	3 573 114	22	Gauthier
5	3 573 099	24	des Champs
6	3 573 101	26	des Champs
7	3 573 102	-	des Champs
8	3 573 103	28	des Champs
9	3 573 106	30	des Champs

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan ce 23^{ième} jour du mois d'août 2019.

Marie-Josée Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière